



PRIME POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS TRIÉS VALORISABLES PAR VÉLO UTILITAIRE POUR LES PROFESSIONNELS

Formulaire de demande

À renvoyer dans un délai de **3 mois** à partir de la date de la facture d'achat à :

CLIMAT ET VILLE EN TRANSITION
rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles
E-mail : urb.primes@brucity.be

1.- DONNÉES RELATIVES AU DEMANDEUR

Identité de l'entreprise

Nom de l'entreprise :

N° d'entreprise :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse de l'établissement :

Rue / n° / bte :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

E-mail :

Autorisation

Je déclare être en possession des permis et autorisations requis pour mon activité.

Compte bancaire pour le versement de la prime

Compte bancaire N° : BE

Titulaire du compte :



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Développement urbain • Stadsontwikkeling

Climat et ville en transition • Klimaat en stad in transitie

Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel

T. 02 279 33 10 – urb.climat@brucity.be • urb.klimaat@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be

2.- DONNEES RELATIVES AUX NOUVEAUX CONTRATS DE COLLECTE

Flux de déchets concernés :

PMC	Bois
Papiers-Cartons	Métal
Verre	Textile
Déchets alimentaires	Graisses et huiles de friture usagées
Déchets végétaux	Déchets médicaux et de soins de santé
DEEE	Autres – à préciser:

Plusieurs factures d'achat peuvent être cumulées mais une seule demande de prime peut être introduite par établissement et par période de cinq ans.

3.- DOCUMENTS À JOINDRE

- Une copie des factures prouvant les dépenses éligibles.

Bruxelles, le

Signature du demandeur,